

GROUPEMENT DE COMMANDES DES EPLE DE L'EURE

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

**Appel d'offres ouvert
Accord-cadre - Marché à bons de commande.**

Articles R2124-1, R2124-2, R2161-2, R2161-4, R2162-4, R2162-2, R2162-13, R2162-14, au décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au code de la commande publique et l'article L2113-10 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018, portant partie législative du code de la commande publique.

REGLEMENT DE CONSULTATION

(en application des articles R2112-2, R2132-1, R2132-2, R2132-3 et R2132-6 portant partie réglementaire du code de la commande publique).

Objet du marché

FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN 2025-2027

Personne Publique : Groupement de commandes des EPLE de l'Eure

Représenté par (coordonnateur du groupement de commandes) :

Lycée Augustin Hébert
20, Rue Du Guesclin
BP 74053
27040 EVREUX Cedex



<u>Remise des offres</u>	<u>Remise des échantillons</u>
Date et heures limites de remise : vendredi 13 septembre 2024, 12h00	Période de réception : Du Jeudi 2 septembre 2020 au Vendredi 13 septembre 2024 – 12h00 (selon l'article 9.1 du RC).
	Lieu de réception : Lycée Augustin Hebert – Portail livraisons cuisine M. Jérôme BRIGAND ou M Stéphane LHERMINIER 20, rue Du Guesclin 27040 Evreux cedex

En aucun cas, les clauses du présent Cahier ne peuvent être modifiées par le candidat.

SOMMAIRE

- Article 1 : l'acheteur public**
- Article 2 : définition du marché**
- Article 3 : modalité de la consultation**
- Article 4 : variantes**
- Article 5 : dossier de consultation**
- Article 6 : contenu des plis**
- Article 7 : modalité de remise des offres**
- Article 8 : validité des offres**
- Article 9 : fourniture d'échantillons**
- Article 10 : examen des candidatures et des offres**

Article 1 : l'acheteur public

1.1 Le groupement de commandes

Conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, un groupement de commandes a été constitué. Il est constitué d'adhérents : des établissements scolaires et d'établissements rattachés.

1.2 L'établissement siège

Le groupement de commandes constitué siège au lycée Augustin Hébert, 20 rue Du Guesclin, BP 74053 27040 EVREUX CEDEX (France), Tél : 02.32.33.28.11 – Fax : 02.32.31.29.40
Adresse et identité des personnes auprès desquelles des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Renseignement(s) administratif(s) et technique(s)
<p>M. Régis GIOUX Lycée Augustin Hébert Avenue Du Guesclin 27025 EVREUX Cedex Tel : 02 32 33 28 11 Fax : 02 32 31 29 40 cgaevreux@ac-normandie.fr</p>

Conformément à la convention modifiée du groupement de services des EPLE de l'Eure votée en assemblée générale le 26 juin 2019, la commission d'appel d'offres est organisée dans l'établissement siège du groupement.

Le marché est attribué par le pouvoir adjudicateur ou son représentant, et cinq membres de l'assemblée délibérante élus par les membres de l'assemblée, formant la commission d'appel d'offres.

Il est signé et notifié au fournisseur retenu par le coordonnateur du marché, à savoir le lycée Augustin Hébert représenté par son chef d'établissement. Chaque établissement adhérent est ensuite chargé de son exécution.

Les produits seront livrés dans les différents établissements de l'Eure adhérents au groupement de commandes.

1.3 Nouvelle adhésion d'établissement

Dans la limite des articles R2194-1, R2194-2 et R2194-3 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, en cours de marché, de nouvelles adhésions d'établissements, membres du Groupement de commandes pourront avoir lieu. Celles-ci seront notifiées au prestataire par la signature d'un document de modification en cours d'exécution de contrat.

Article 2 : définition du marché

2.1 Objet

La consultation porte sur la prestation suivante : achat et livraison de produits d'entretien

2.2 Type de marché

Les lots font l'objet de marchés à bons de commande sans montant minimum ni maximum passés en application des articles R2162-2, R2162-4, R2162-13 et R2162-14 portant partie réglementaire du code de la commande publique, avec des quantités estimatives (voir quantités minimum indiquées au BPU).

Les bons de commande seront émis par chaque adhérent au fur et à mesure des besoins et pourront être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché.

Les lots sont les suivants :

LOT	DESIGNATION
Lot 1	Locaux d'enseignement et sanitaires
Lot 2	Cuisine
Lot 3	Consommables et EPI
Lot 4	Matériel de nettoyage

L'ensemble du montant total des achats du groupement de commande pour l'ensemble des 4 lots, pour l'année 2021 ne pourra dépasser un montant supérieur à 1 000 000 € HT.

2.3 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025, et reconductible deux fois, pour la même durée.

Article 3 : modalité de la consultation

3.1 Procédure de consultation

Le présent contrat est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert selon les articles R2124-1, R2124-2, R2161-2, R2161-3 et R2161-4 portant partie réglementaire du code de la commande publique. Chaque candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot. En cas de proposition pour plusieurs lots, un acte d'engagement est exigé pour chaque lot.

Lorsqu'un fournisseur ne répond pas à une ligne son offre sera automatiquement écartée

Le pouvoir adjudicateur retiendra un titulaire par lot. Plusieurs lots pourront être attribués à un même fournisseur.

3.2 ACCEPTATION

Le dossier de consultation doit être accepté sans aucune modification.

Article 4 : variantes

Les variantes sont autorisées. Elles font obligatoirement l'objet d'une offre et d'un acte d'engagement séparés.

Elles pourront faire l'objet par exemple, respecter la charte des produits sans matière dangereuse, proposer des produits respectant l'environnement, intégrer des produits répondant à la partie restauration collective de la loi Agriculture et Alimentation.

Article 5 : dossier de consultation

5.1. Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats :

- **sous forme électronique : le dossier devra être téléchargé à partir de la plateforme www.achatpublic.com de dématérialisation à l'adresse suivante :**
https://www.achatpublic.com/sdm/ach/gen/ach_home.do?PCSLID=CSL_2024_WTuJWSrBbO&v=1

5.2. Pièces constitutives du dossier

- Règlement de consultation
- Cahier des charges particulières
- Bordereau des prix
- Bordereau des quantités estimatives pour tous les adhérents
- Bordereau des quantités estimatives par adhérents
- Liste des adhérents au groupement
- Acte d'engagement

5.3. Modification du dossier et renseignements complémentaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles ci seront communiquées au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats doivent en faire la demande écrite au plus tard **10** jours avant la date limite de remise des offres. La réponse apportée sera communiquée à l'ensemble des candidats, au plus tard **8** jours avant la date de remise des offres.

Article 6 : contenu des plis

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées en français le cas échéant, datées et signées :

Pièces de candidatures

- la lettre de candidature dûment complétée ;
- la déclaration du candidat ;

Ces pièces pourront être remplacées par le Document Unique de Marché Européen complété et déposé dans la réponse électronique du candidat sur la plateforme www.achatpublic.com

Pièces constituant l'offre :

- un acte d'engagement (pour chaque lot auquel le candidat soumissionne) ;
- Le règlement de consultation signé et accepté sans modification ;
- Le cahier des charges signé et accepté sans modification ;
- Le bordereau des prix unitaires et des quantités estimatives ;
- les fiches techniques de chaque produit à fournir (support papier pour les échantillons et support dématérialisé pour la réponse à l'appel d'offres) ;
- tout document permettant d'apprécier les offres du fournisseur.

Article 7 : modalité de remise des offres

Les offres des candidats devront être transmises au plus tard le vendredi 13 septembre 2024, 12h00.

Elles devront parvenir sous la forme suivante, sous peine de nullité :

7.1 OFFRES REMISES PAR VOIE ELECTRONIQUE

Les candidats devront répondre par voie électronique et sont invités à s'inscrire et transmettre les documents sur la plateforme de dématérialisation www.achatpublic.com à l'adresse suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2024_WTuJWSrBbO&v=1&selected=0

Le pouvoir adjudicateur indique aux candidats que l'établissement est fermé pour congés du 12 juillet au 25 août 2024 inclus.

Une permanence sera mise en place pour répondre aux questions des candidats dans « la salle des marchés » de la plateforme achatpublic.com, ainsi que sur l'adresse mail : cgaevreux@ac-normandie.fr.

Les candidats devront s'assurer du délai afin de déposer leur offre avant l'heure de fermeture de la plateforme de dépôt.

En cas de plusieurs dépôts sur le site par le même candidat, seul le dernier dépôt effectué sera pris en compte par la Commission d'appel d'offres.

Une copie de sauvegarde pourra être transmise par voie postale avec accusé de réception ou contre récépissé avant la date de remise de l'offre prévue.

7.2 OFFRES NON REMISES PAR VOIE ELECTRONIQUE

Si un candidat transmet sa réponse sous pli cacheté par voie postale ou transporteur, son pli ne sera pas accepté par la commission d'appel d'offres.

Les candidats devront respecter les modalités des articles R2132-7, R2132-8 et R2132-9 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Article 8 : validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 9 : fourniture d'échantillons

Afin d'apprécier la qualité et le coût d'utilisation de certains produits en particulier, il sera demandé aux candidats dont l'offre est conforme de fournir, à titre gracieux, des échantillons.

Ces échantillons ne seront ni rendus après la CAO aux candidats non retenus, ni rendus à l'expiration du marché au candidat retenu.

Les candidats remettront un échantillon des produits listés ci-dessous.

9-1 MODALITES DE REMISE

Liste des échantillons à fournir :

La liste des échantillons à délivrer sont indiqués dans les différents BPU dans la colonne échantillons (renseignée par une croix dans la dite colonne)

Les emballages des échantillons devront porter la mention : « Intitulé du marché – Lot(s) n° XX – Echantillon ». Les échantillons devront être accompagnés de leur fiche technique descriptive.

Les échantillons devront être déposés contre récépissé à l'adresse suivante :

**Lycée Augustin Hebert
Groupe d'achat – Produits d'entretien
Contact : M Jérôme BRIGAND ou M Stéphane LHERMINIER
20 Rue du Guesclin
27040 Evreux
Tel : 02 32 33 28 11
Fax : 02 32 31 29 40
cgaevreux@ac-normandie.fr**

Période de réception : du Jeudi 2 septembre 2024 au Vendredi 13 septembre 2024

Les échantillons seront réceptionnés le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 15h30 au lycée Augustin Hebert Jusqu'au Vendredi 13 septembre 2024 ayant 12h00.

Les candidats devront passer par le portail livraisons cuisine pour apporter les échantillons.

En cas de défaut de présentation des échantillons, l'offre du candidat sera jugée incomplète et sera rejetée.

Les échantillons seront identiques à la référence des produits proposés dans le « Bordereau de prix », remis dans l'offre dématérialisée du candidat.

9-2 QUALITE

Le niveau de qualité des produits livrés au cours du marché ne doit en aucun cas être inférieur à celui des échantillons présentés ou retenus. L'acceptation d'un échantillon ne peut avoir pour effet de dispenser le fournisseur de l'observation rigoureuse de toutes les conditions techniques imposées par les documents régissant la fourniture.

Article 10 : examen des candidatures et des offres

Avant de procéder à l'analyse des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées à l'article 5 sont manquantes ou incomplètes, il peut demander, conformément aux articles R2144-2, R2144-3 et R2144-6 portant partie réglementaire du code de la commande publique, au(x) candidat(s) concerné(s) de produire ou compléter ces pièces dans un délai qui ne saurait excéder dix jours.

Seront éliminées :

- Les candidatures des opérateurs économiques qui font l'objet d'une interdiction de soumissionner en application aux articles L2141-1, L2141-2, L2141-3, L2141-4 et L2141-5, R2143-6 et R2143-7 relatifs au code de la commande publique;
- Les candidatures des opérateurs économiques n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 6 du présent règlement de consultation.

Jugement des offres

Après avoir rejeté les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables au sens de l'article R2161-4 partie réglementaire du code de la commande publique, la Commission d'appel d'offres attribuera le marché public au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement énoncés ci-dessous.

L'analyse de l'offre de base, puis de l'offre comportant des variantes, sera faite pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères d'attribution pondérés suivants :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre <p>Seront appréciés tous les éléments indiqués dans le mémoire de l'offre et les autres documents fournis par le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité des produits : Impact sur la santé et précaution d'emploi, commodité d'utilisation (rangement, odeur, maniabilité, simplifiati d'usage, mode d'emploi), efficacité et qualité des échantillons fournis - Délai d'exécution et moyens mis en œuvre Seront appréciés les délais pour lequel le candidat s'engage pour satisfaire aux commandes des établissements, organisation pour la réception des commandes Organisation lors d'un retour de produit d'un établissement à la société. - Services annexes proposés Services Internet, aide à la commande, mise en ligne fiches techniques, dispositif d'accompagnement proposé par le candidat durant l'exécution du contrat et l'élaboration d'un plan de progrès. <p>Les moyens et délais pour répondre aux besoins d'installation dans les établissements des distributeurs et centrales devront être décrits.</p>	40 %
Prix (analyse du BPU) <p>La notation du critère de prix sera établie par application de la formule $N=P1/P2 \times 40$, dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - N = note attribuée ; - P1 = prix proposé le plus bas ; - P2 = prix proposé par le candidat. <p>En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.</p>	40 %
Respect de l'environnement <ul style="list-style-type: none"> - Efforts pour la préservation de l'environnement Seront appréciés tous les éléments fournis par le candidat attestant de son engagement pour une protection optimale de l'environnement, que ce soit pour la confection des produits, pour leur conditionnement, pour leur usage ou pour leur devenir. <ul style="list-style-type: none"> ○ Matériaux, substances et méthodes utilisés pour la fabrication des fournitures et de leurs emballages ○ Normes, labels ou certifications attestant d'un effort manifeste pour la protection de l'environnement ○ Recyclage ○ Effort pour une biodégradabilité supérieur à 90% - Impact sur l'environnement de l'usage des fournitures <ul style="list-style-type: none"> ○ Consommation d'eau et de produit nécessaire pour usage ○ Type de recharge, durabilité, quantités nécessaire pour un usage normal, déchets produits 	20 %

Chaque note sera multipliée par le coefficient de pondération qui est associé à chacun des critères.

La somme des notes pondérées est ensuite calculée pour donner une note globale à l'offre sur 10 points. Le candidat ayant obtenu la note maximale obtiendra le marché.

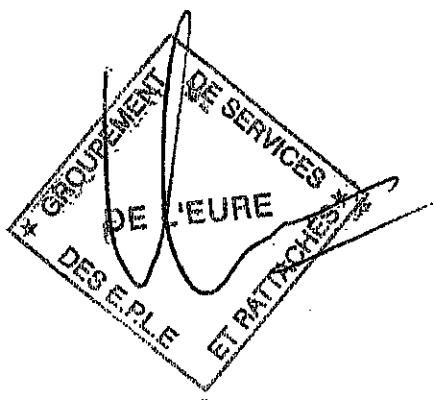
En cas d'ex æquo et sous réserve des dispositions de l'application des articles R2152-6 et R2152-7, portant partie réglementaire du code de la commande publique, c'est l'offre de l'entreprise disposant de la note la plus élevée sur le critère du prix qui sera sélectionnée.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Conformément aux articles R2144-2, R2144-3 et R2144-6 portant partie réglementaire du code de la commande publique, l'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Fait à Evreux, le 04 juillet 2024

Laurent GACOUIN, Proviseur du lycée Augustin Hébert d'Evreux,
Pouvoir adjudicateur du groupement de commandes



Isneauville, le 12/08/2024

"Lu et accepté"



Parc des hauts Champs - 76230 ISNEAUVILLE
Tél. 02.35.02.12.80 / Fax 02.35.02.13.98
contact@jcsdrygiene.com
N° SIRET 392 598 512 00078 – APE 4669C